

MÉMOIRE

**Projet
d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire
de Sainte-Sophie**

**Jacques Bouchard
et
Hélène Sylvain**

Le 11 janvier 2004

RésidentEs de Sainte-Sophie depuis plus de 15 ans, le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie nous interpelle directement à titre de citoyenNEs de cette municipalité, de la région des Basses-Laurentides et, bien sûr, à titre de parents.

Ce projet nous préoccupe sur différents aspects, notamment en relation avec la qualité de l'environnement et il nous apparaît que le projet d'agrandissement proposé a été conçu spécifiquement pour résoudre le problème de la CMM en relation avec la gestion de ses déchets. Ainsi, selon le projet proposé, Sainte-Sophie deviendrait ni plus ni moins que la poubelle de Montréal.

Bien que nous n'ayons pu participer qu'à une partie des audiences publiques qui se sont tenues au début décembre, nous avons pris le temps de lire les comptes rendus des rencontres ainsi que d'autres documents puisque les questions d'environnement nous préoccupent depuis longtemps.

Comme dans tout projet de cette nature, il y a beaucoup de questions techniques qui nous dépassent, cependant, les questions, les réponses et les documents déposés nous ont permis de nous faire une idée et, disons-le tout de suite, ils ne nous ont pas rassurés, au contraire. Nous y reviendrons.

Enfouissement et Réduction des déchets

Ce qui nous interpelle tout d'abord dans ce projet, c'est qu'ainsi on met en danger notre santé alors que les efforts de réduction des déchets à la source et de production propre resteront quasi inexistantes.

Si l'on veut parler de développement durable, l'enfouissement doit également être la dernière option envisagée. Or, ce projet, est voué à perpétuer pendant encore neuf ans une gestion des déchets irresponsables par nos dirigeants politiques.

Que font nos dirigeantEs pour éliminer à la source la quantité de résidus ?

Depuis 1988, la quantité de résidus générés au Québec a connu une hausse d'environ 55 % ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5 %.

Que font nos dirigeantEs pour favoriser la récupération, la réutilisation?

Alors que le taux de récupération des matières résiduelles depuis 1996 stagne et qu'il est bien loin d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, ironiquement, on réalise la fermeture du centre de tri de Sainte-Sophie et, un peu, plus tard, on nous propose un méga-dépotoir...

Nous comprenons qu'il existe certainement des matières résiduelles qui doivent être éliminées et peut-être enfouies, mais est-ce vraiment là la meilleure méthode pour tous ces résidus?

Les coûts d'enfouissement étant nettement inférieurs à la gestion 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation) il nous semble donc que le projet proposé ferait en sorte de créer une pression supplémentaire pour retarder l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. L'incitatif des coûts est évident. Les dirigeants politiques n'ont pas intérêt à respecter leur obligation à l'égard de cette politique pour des raisons économiques.

Alors, pour une ville comme Montréal (et au sens large la CMM), qui se plaint de manquer de financement (notons la volonté manifeste depuis plusieurs années des grandes villes de récupérer des champs de taxation), assumer pleinement les frais supplémentaires reliées à la mise en valeur des matières résiduelles devient indéfendables auprès de leurs concitoyenNEs déjà lourdement taxés. Ainsi, la solution envisagée fut de demander à des citoyenNEs des villes limitrophes d'en subir les désagréments et éventuellement les problèmes de santé.

Le BAPE devrait donc rejeter ce projet d'agrandissement tel que soumis parce qu'il servirait de caution au laxisme de la CMM dans la gestion des matières résiduelles.

Il est tout à fait insensé que la CMM – près de la moitié de la population du Québec- invoque le manque de temps pour atteindre des objectifs fixés par la politique québécoise; objectifs qui sont en discussion depuis plusieurs années, même avant l'adoption de la politique québécoise.

MÉGASITE ou sites régionaux...

Un des principes qui est remis en question par ce projet c'est le principe de l'équité interrégionale. Une étude réalisée pour Recyq-Québec révèle que les régions administratives qui compte le plus de LES ne sont pas celles qui enfouissent le plus de matières résiduelles. Les 8 LES des régions administratives de Lanaudière, des Laurentides et du Centre du Québec accueillait, en 2000, plus de 61 % des matières résiduelles à enfouir dans tout le Québec. Pourtant, leurs besoins d'enfouissement représentaient pour cette période environ 15 % du total québécois.

Ce que nous révèle également les consultations, c'est que la durée de vie du site actuel de Sainte-Sophie suffirait pour les 16 prochaines années si on limitait la provenance des matières résiduelles à la seule région et de plus de 145,4 ans avec le projet d'agrandissement. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes, et dans le sens des responsabilités régionales, le projet d'agrandissement ne devrait pas être retenu. La vocation suprarégionale du site ne devrait pas être reconnue à ce moment-ci de la mise en place de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Dans le même sens, le retard de la CMM dans la mise en place de son plan de gestion des matières résiduelles (PMGR) tel que nous le comprenons semble vouloir *forcer la main* à l'agrandissement du LES de Sainte-Sophie en relation avec le temps dévolu pour la mise en place d'autres LES. **Cela ressemble à une prise d'otage pour les citoyenNEs de Sainte-Sophie**, parce que dans le fond, n'y aurait-il pas lieu d'évaluer d'autres sites

potentiels ou d'autres façons de se départir de ces matières résiduelles ? Comment la Commission peut-elle statuer sur des sites ou des méthodes autres qui auraient moins d'impact ?

Du mandat du Ministère de l'environnement ...

Un des éléments qui nous préoccupe également, c'est que nous comprenons que le ministère de l'Environnement ne semble pas exercer un rôle pro-actif dans la gestion des matières résiduelles, mais il semble plutôt y jouer un rôle à posteriori. En effet, il semble mener des vérifications sur les projets d'un ou de plusieurs promoteurs privés dans l'établissement des LES et sur le respect de leurs normes.

Bien que nous comprenons que le ministère de l'Environnement a également la responsabilité d'édicter ces normes, il nous semble qu'elles devraient être comprises dans un mandat plus large. Nous soulignerons simplement que les normes sont plus le résultat d'un consensus qu'une norme rationnelle, garantie et absolue. Il y aura toujours des risques. Respecter les normes, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de problèmes en fonction des connaissances que nous avons dans un moment historique très limité - celles que nous sommes en mesure d'évaluer. Le ministère pourrait devenir le véritable leader dans le milieu, forcer des débats et permettre des choix par la population au lieu de forcer celle-ci à réagir.

En fait, c'est peut-être l'effet des nombreuses coupures que ce ministère a subi depuis plus d'une décennie et qui fait en sorte qu'il n'assume pas les responsabilités que nous souhaiterions qu'il prenne. Que la gestion des matières résiduelles soit si soumise aux promoteurs privés, dont l'unique but est le profit à court terme, est en soi extrêmement préoccupant, parce que les résidus ont des secondes vies de plusieurs dizaines sinon de centaines d'années. Nous avons senti, lors des audiences, que le ministère semble plus préoccupé par son image que par la santé des personnes.

C'est un réflexe du ministère de l'Environnement qui se traduit dans moult dossiers, où les promoteurs et les entreprises qui ne respectent pas les règlements ne sont pas systématiquement poursuivis, ou mis à l'amende. Le dernier rapport de la vérificatrice générale portant sur la gestion de l'eau est à ce titre très révélateur. Et que dire du laxisme du ministère dévoilé sur la protection des lieux humides dans la périphérie de Longueuil.

Nous ne mettons pas en doute les personnes qui y travaillent, mais nous avons l'impression qu'il y a des mains qui sont liées par les choix politiques qui ont été faits sur le rôle que l'on veut donner à ce ministère et sur le nombre des effectifs en place qui ne permet en rien l'exécution d'un mandat de protection de l'environnement, de la santé des écosystèmes et de la santé de la population. Nous pouvons avoir les meilleurs normes, les meilleurs règlements, mais s'il n'y a pas de volonté ou de possibilité de les faire appliquer, l'environnement se dégradera.

La décision du ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair nous laisse très sceptiques, elle, qui, dans un premier temps, en juin 2003, a refusé le décret d'urgence

demandé par le promoteur. M. Mulcair non seulement a pris cette décision mais il l'a rendue publique. Puis, le 3 septembre, quelques semaines plus tard, il autorise le projet d'agrandissement de la zone 1 moyennant 21 conditions. Il a été impossible de savoir, lors des audiences, les raisons de ce revirement soudain.

Ou bien M. Mulcair avait été mal informé par le ministère de l'Environnement en juin (présumons sans trop de crainte de se tromper, que lorsqu'un ministre se prononce sur un sujet de cette nature, il est informé de la situation, il y a des discussions et des contre-vérifications avant qu'une décision soit annoncée.), ou bien il a été mal informé en septembre (qu'est-ce qui nous dit qu'il s'agit ici des bonnes informations?), ou encore il a subi des pressions politiques (lobbying) pour changer sa décision (cependant, nous n'avons retracé aucun lobbyiste d'inscrit sur le registre des lobbyistes pour la compagnie Intersan). En fin de compte, dans tous les cas, à titre de citoyenNEs, cela laisse des doutes dans nos esprits...

Du bioréacteur

N'étant pas des spécialistes, ingénieurs ou autres, nous ne pourrions aborder techniquement les avantages ou les inconvénients précis. Nous aimerions que le BAPE tienne compte du principe de précaution pour avaliser une telle technologie. À ce propos, nous rappellerons les propos tenus lors de la soirée du 2 décembre par M. Colin Bilodeau qui disait : *la technique qui consiste à, si vous voulez utiliser les lixiviats pour les recirculer pour augmenter la dégradation de la matière résiduelle, ça s'est fait sur des bases expérimentales.*

D'autre part, il faut tenir compte des effets de cette technique sur les gaz à effet de serre. La consultation ne nous a pas permis de situer quel serait le meilleur système de gestion des matières résiduelles qui serait le plus propice à éliminer ou à circonscrire l'émission de gaz méthane. (Nous joignons en annexe une présentation d'un document intitulé [Combien de gaz à effet de serre dans notre poubelle](#) que nous avons trouvé sur Internet et qui nous apparaît intéressante sur les avantages de la réduction et de la revalorisation.) Ce que nous aimerions aimé c'est de connaître différents scénarios et pouvoir choisir celui qui convient le mieux pour l'environnement et pour la population. On semble toujours discuté de petites pièces ici et là, sans que le scénario global soit soumis à de réelles consultations.

Ce que nous comprenons cependant c'est que le promoteur mise beaucoup sur cette technologie pour vendre son projet d'agrandissement, pour justifier ce mégasite d'enfouissement, qui à nos yeux est le moins bon des choix environnemental. Cette *bébelle* technologique nous apparaît comme de la poudre aux yeux comme en témoigne l'imprécision manifeste sur qui adviendrait des gaz ainsi récupéré. Il y a des devoirs sérieux à être faits.

Par ailleurs, résumons que le biogaz pose des problèmes de pollution olfactive. Il est explosif, inflammable et il contribue à l'effet de serre. Nous avons pu relever, par

Internet, des informations à l'effet qu'il y aurait des études épidémiologiques qui relèveraient que le biogaz contribuerait à une diminution des défenses immunitaires et donc à une disposition accrue à certaines maladies. Autant de raisons pour nous questionner, mais malheureusement nous avons peu de réponses précises supplémentaires après ces consultations.

Du site en lui-même

Une des choses importantes qui nous a été relevée lors des audiences, c'est qu'à certains endroits du site présent, la couche d'argile ne serait pas assez importante et même le roc serait directement en contact avec les matières résiduelles ce qui nous fait douter sur les conséquences pour les eaux souterraines, malgré les mesures d'atténuation qui sont proposées. Cela soulève le bien fondé historique de ce site alors qu'il a été *imposé plus que choisi* et ce, dans le respect des normes qui semble s'accommoder toujours avec les promoteurs...

Perpétuerons-nous les erreurs en faisant confiance en des technologies humaines ?

L'autre aspect, qui nous questionne également, c'est le peu de contrôle qui semble s'effectuer sur la provenance des résidus, sur la vérification du contenu des livraisons (déchets dangereux et toxiques) et l'absence de vérification sérieuses par le ministère de l'environnement sur ces aspects.

Les goélands

Concernant une des nuisances qui a été discutée, celle de l'arrivée de véritables colonies de goélands semble avoir été mise de côté assez rapidement. Quel est l'impact des ces colonies sur les autres oiseaux? Envahissent-ils la niche écologique d'autres espèces? Quels seront les conséquences à long terme (vecteur maladie) de la prolifération de cette espèce?

Conclusion

La garantie de quelques millions prévus dans le projet ne nous rassure pas et ne règlera pas les problèmes qui ne manqueront pas de subvenir. La science est toujours en évolution, les normes changent et les connaissances évoluent. La science n'a pas toutes les réponses et ne les aura pas toutes.

Les constats qu'on peut faire sur la dégradation de notre monde, pratiquement irrémédiable, ne nous permet pas de faire comme si rien n'était. Il nous apparaît plus que jamais que nous devons prendre les bonnes décisions dans la gestion de notre environnement et dans le cadre de ce projet, nous croyons fortement que le choix est

simple. Nous ne pouvons accepter de continuer à repousser l'échéance. Il faut dire non à ce projet d'agrandissement dans le meilleur intérêt de la population et de celui de nos enfants.

Jacques Bouchard
Hélène Sylvain
Naélie Bouchard-Sylvain
François Bouchard-Sylvain

11 janvier 2003

Épilogue

Chaque jour amène son lot d'études relatant les conséquences des changements climatiques. Nous avons pu dernièrement visionner le film-documentaire La Grande Traversée qui nous a tracé un portrait des changements climatiques et des conséquences de nos choix de consommation et nos modes de vie. En guise d'épilogue nous vous soumettons un article tiré du Courrier International qui témoigne encore une fois, de l'urgence de la situation.

ENVIRONNEMENT

George W. Bush, le prédateur numéro 1 de la planète

Au moment où une étude alarmante sur l'avenir de la biodiversité met en cause l'inertie mondiale devant les conséquences du réchauffement climatique, le conseiller en chef du gouvernement britannique pour la Science se fâche, et accuse les Etats-Unis d'être un danger pour le monde.



L'aigle impérial espagnol
risque l'extinction (AFP)

Sir David King, le conseiller en chef du gouvernement britannique pour la Science, n'y va pas par le dos de la cuillère : "La politique des Etats-Unis sur le climat est beaucoup plus dangereuse pour la planète que le terrorisme", affirme-t-il dans l'hebdomadaire américain [Science](#). Une opinion reprise par le quotidien anglais [The Independent](#), qui cite les propos du scientifique : "L'administration Bush ne prend pas le changement climatique global suffisamment au sérieux. Toute sa politique repose sur des incitations financières et un appel à la bonne volonté." Sans compter que la Maison-Blanche conteste la réalité du réchauffement climatique. "Et, là encore, elle a tort", s'insurge sir David King, relayé par [The Independent](#), car "les dix années les plus chaudes de l'histoire du globe ont commencé en 1991 et la température moyenne a augmenté de 0,6 °C en un siècle".

Pour le conseiller en chef du gouvernement britannique pour la Science, les Etats-Unis sont à la fois coupable de ne rien faire, en refusant notamment de ratifier le protocole de Kyoto, et d'être d'énormes pollueurs, "responsables de 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (alors qu'ils ne représentent que 4 % de la population du globe)". D'accord, reconnaît le chercheur, "les Britanniques produisent aussi des gaz à effet de serre, mais seulement à hauteur

de 2 % des émissions mondiales. En outre, notre gouvernement s'est engagé à réduire ces émissions à 60 % du niveau de 1990, et ce d'ici à 2050." Pour sir David King, les choses sont simples : "Les Etats-Unis ont un devoir moral de se battre au côté des Britanniques dans la lutte contre le changement climatique."

Des résultats "proprement terrifiants"

Et sir David King de rappeler que "si rien n'est fait, des millions d'être humains supplémentaires seront exposés à la faim, à la soif, aux catastrophes naturelles ou à des maladies comme la malaria. En se souvenant que les habitants des pays pauvres seront de toute manière les plus exposés. Par exemple, si nous maintenons notre consommation d'énergies fossiles, en 2008 des centaines de millions de personnes seront victimes d'inondation dans les régions de delta des grands fleuves."

Une alerte qui se fait, coïncidence, l'écho d'une étude parue jeudi 8 janvier dans l'hebdomadaire anglais scientifique de référence [Nature](#) et qui indique "qu'à cause du réchauffement global de la planète, environ un million d'espèces auront disparu de la surface et des airs du globe en 2050". [The Guardian](#), relayant *Nature*, révèle qu'environ "un quart des animaux et des plantes terrestres seront conduits à l'extinction dans les cinquante prochaines années à cause de températures moyennes de plus en plus élevées". Les chercheurs ont étudié pendant deux ans "1103 espèces de plantes, mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et insectes dans six régions tests, à savoir l'Europe, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Mexique et le Costa Rica", précise [The Independent](#). Et les résultats sont "proprement terrifiants", selon le professeur Chris Thomas, de l'université de Leeds, qui a conduit l'étude, réalisée par des chercheurs de chacune des régions "pilotes".

100 000 espèces sont inéluctablement condamnées

"Ces espèces vont disparaître parce qu'elles ne trouvent plus nulle part où vivre, nul lieu climatique qui leur convienne", explique le [Financial Times](#). "C'est aussi pour cela que les insectes et les plantes sont plus affectés par les changements climatiques que les oiseaux ou les mammifères, qui sont plus mobiles" et peuvent donc aller chercher fortune ailleurs. Toutefois, note le quotidien, "ces plus gros animaux sont également condamnés, par manque de nourriture, une fois que les plus petits et les plantes auront disparus". Par exemple, "en Australie, sur 24 sortes de papillons étudiées, dont certaines sont uniques, seules 3 devraient survivre. En Afrique du Sud, une réserve aussi célèbre et importante que le parc Kruger va perdre 60 % de ses espèces protégées. Au Brésil, sur les 163 espèces d'arbres considérées, 70 vont disparaître", rapporte *The Guardian*.

Pour les chercheurs, seul un arrêt "immédiat" de toutes les activités générant des gaz à effet de serre pourrait permettre d'éviter le désastre. Et encore ! Même ainsi, "au moins 100 000 espèces sont inéluctablement condamnées", car le réchauffement climatique est un phénomène à retardement, qui ne peut être arrêté instantanément. Chris Thomas est d'ailleurs extrêmement pessimiste : "Notre étude ne tient pas compte de facteurs non climatiques comme, par exemple, les interactions du climat avec la destruction des habitats." Du coup, leurs prédictions sont peut-être... optimistes !

Pourtant, Moscou vient de refuser de signer le protocole de Kyoto. Quant à la Maison-Blanche, elle a depuis longtemps déclaré que "le mode de vie des Américains n'est pas négociable". Pour Louis XV, c'était "après nous le déluge" ; pour George W. Bush, "après moi, la canicule".

Eric Glover

© Courrier international

Annexe

Combien de gaz à effet de serre dans notre poubelle ?

dernière version : septembre 2003

source : www.manicore.com - contacter l'auteur : jean-marc@manicore.com

Nous jetons chaque jour un peu plus de déchets ménagers (et ce "un peu plus" au quotidien fait rapidement "beaucoup plus" : nous avons augmenté ces déchets de 33% en 10 ans seulement, c'est considérable !) :

Évolution de la production des déchets ménagers. Comparaison européenne				
Pays	Déchets ménagers (milliers de tonnes)		Déchets ménagers par habitant (kg)	
	1980	1990	1980	1990
France	15.570	20.320	290	360
Allemagne	21.417	21.172	348	333
Royaume Uni	15.500	20.000	312	348
Italie	14.040	20.033	252	348
Espagne	10.100	18.540	270	322

source : [rapport Miquel du Sénat](#) sur le recyclage des déchets ménagers

Ces déchets comportent certes des épluchures de patates, mais surtout beaucoup de produits provenant de l'industrie :

Composition des ordures ménagères		
Nature de déchets	en %	kg/hab/an
Déchets putrescibles	28,8%	125
Papier	16,2%	70
Carton	9,1%	39
Plastiques	11,1%	48
Verre	13,1%	57

Métaux	4,1%	18
Incombustibles	6,8%	30
Combustibles divers	3,2%	14
Textiles	2,6%	11
Textiles sanitaires	3,1%	13
Complexes	1,4%	6
Spéciaux	0,5%	2
TOTAL (1997 ou 1998)	100%	434

Source : [ADEME](#), Déchets municipaux, les chiffres clefs - février 1998

Il est facile de constater que les déchets organiques ne constituent qu'une petite partie de ce que nous jetons !

Or la production et le travail de tous ces matériaux que nous finirons par jeter a consommé de l'énergie et engendré des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, pour faire un produit en acier à partir de minerai de fer, il faut effectuer les actions suivantes, dont chacune conduit a effectivement des émissions de gaz à effet de serre :

- ▶ extraire le minerai,
- ▶ le transporter,
- ▶ le réduire avec du charbon (c'est cette opération, faite dans un haut-fourneau, qui engendre le gros des émissions),
- ▶ le purifier (à l'oxygène par exemple),
- ▶ le laminier ou l'étirer,
- ▶ transporter l'acier produit jusqu'à son lieu de 2^e transformation (pour en faire des cannettes boisson ou des portières de voiture),
- ▶ effectuer la 2^e transformation,
- ▶ et enfin transporter le produit fini jusqu'au magasin.

A chaque stade on peut associer des émissions, plus ou moins bien identifiées. Le problème de méthode essentiel survient lorsqu'une même opération sert à plusieurs choses à la fois. Par exemple, si un bateau transporte en même temps des machines à laver et des serviettes-éponge, il faut décider d'une règle pour partager les émissions du bateau entre les éléments de la cargaison (au poids ? au volume ?), et ce n'est pas toujours évident.

Cette précaution rappelée, voici des ordres de grandeur d'émissions (en kg équivalent carbone, tous gaz à effet de serre pris en compte) liés à la production d'une tonne de matériau de base :

Matériau	kg équivalent carbone par tonne produite (valeurs européennes)
Acier à partir de minerai	850
Acier à partir de ferrailles	300
Aluminium à partir de minerai	3.000
Aluminium à partir de ferrailles d'alu	600
Verre plat	400
Verre bouteille	120
Plastique de base (polyéthylène, polystyrène, PCV, PETÉ)	500 à 1.600
Papier-carton	500
Ciment	250

Source : Jancovici/[ADEME](#), 2003

Ainsi, quand nous achetons un kg d'acier d'emballage, supposé fait à partir de minerai, qui finira à la poubelle, nous serons à l'origine, au mieux, de 300 grammes équivalent carbone d'émissions si cet acier est recyclé (on voit donc que le recyclage ne signifie pas suppression de l'impact), et de 850 grammes au pire, si cet acier était neuf et n'est pas recyclé.

Mais les déchets sont à l'origine d'autres émissions :

- les déchets "putrescibles" (déchets organiques, papiers et cartons pour l'essentiel) qui sont mis en décharge conduisent à des

émissions de méthane en se décomposant, or le méthane est un [gaz à effet de serre](#).

► les déchets "combustibles" (plastique, papier, carton) conduisent à des émissions de CO₂ lorsqu'ils sont brûlés, et pour le plastique, fait à partir de pétrole, il s'agit de carbone "fossile".

La valorisation permet cependant des économies :

► il est possible de récupérer les matériaux (acier, alu, papier...), mais cette récupération nécessite des processus qui conduisent quand même à des émissions (dans le cas du papier et du carton, le bilan d'ensemble est à peu près identique à une fabrication à partir de matériaux neufs !),



il est possible de récupérer la chaleur de la combustion pour en faire de l'électricité ou du chauffage urbain,

► il est possible de récupérer le méthane des déchets qui fermentent pour en faire aussi de la chaleur ou de l'électricité.

Toutefois la valorisation ou le recyclage ne rendent en aucun le fait de jeter "neutre" : il reste de très loin préférable de ne pas jeter, donc d'acheter des produits peu emballés.

En tenant compte de la proportion des diverses filières en France (décharge, incinération, avec ou sans valorisation), et en prenant des valeurs moyennes pour les émissions de gaz à effet de serre liées à la production des divers matériaux que nous jetons, voici la quantité de gaze à effet de serre que nous allons trouver dans la poubelle d'un Français moyen:

Nature de déchets	kg/hab/an	kg équivalent carbone par kg jeté (*)	kg équivalent carbone
Déchets putrescibles	125	0,17	21
Papier - carton	110	0,58	64
Plastiques	48	0,9	43
Verre	57	0,28	16

Métaux	18	0,6	11
Autres	76	0,5	38
TOTAL	434	-	193

(*) cette valeur inclut à la fois les émissions de fabrication et les émissions de fin de vie (liées à l'incinération et la fermentation).

Il s'ensuit que notre poubelle "contient" environ 200 kg équivalent carbone par personne et par an environ soit un petit 10% des [émissions moyennes par Français](#). Diminuer fortement la quantité de choses que nous jetons - et par voie de conséquence la quantité d'emballages que nous achetons - représente donc une marge de manoeuvre qui, sans être suffisante, n'est pas totalement ridicule dans l'ensemble.